

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 05 septembre à 20 h 00.

Convocation adressée le 31 août 2022 2022

Sous la présidence de Stéphane NICOLAS, maire de la commune.

Etaient présents :

Frédéric COLSON, Maryse DESARCE, Xavier MARI, Marcel MATHIS, Jean-François NICOLAS, Stéphane NICOLAS, Cécile PIAZZA, Serge ROUPRICH.

Etaient excusés :

Sandrine DOYEN, Christian GOSSMANN, Elodie MOLET.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Frédéric COLSON.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal
- 2) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil.
- 3) Redevances d'occupation du domaine public (RODP)
- 4) Dissolution du Syndicat Intercommunal de Secours et de lutte contre l'incendie de Delme
- 5) CAUE convention accompagnement carte communale
- 6) Divers

- 1) Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 1er août 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.
- 2) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil : le chauffe-eau de l'appartement du locataire avait une fuite ; il a été remplacé.

3) Délibération n° 2022-22 : Redevances d'occupation du domaine public (RODP) (3.5).

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'énergies, calculées comme suit :

- Électricité montants maximum annuels communiqués par Réséda :
 - RODP : 221€
 - ROPDP : 22€
 - Redevance dite R2 : 21,09€
- Télécommunications opérateur Orange, coefficient d'actualisation 1.42136
 - Artère aérienne (km) : 56.8544 € x 1.553 km soit 88.29 €
 - Artère en sous-sol (km) : 42.6408 € x 0.478 km soit 20.39 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer au montant maximal les redevances d'occupation du domaine public.

4) Délibération n° 2022-23 : Dissolution du Syndicat Intercommunal de Secours et de lutte contre l'incendie de Delme (5.7)

Le Maire expose que le Syndicat Intercommunal de Secours et de lutte contre l'incendie de Delme était chargé de collecter la cotisation incendie, reversée au SDIS de la Moselle ainsi qu'une participation supplémentaire destinée à l'amicale des Pompiers et des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP).

La compétence de collecte de la contribution au SDIS a été retirée au syndicat en 2021 et le versement de la subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi qu'aux jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) est maintenant gérée par l'Amicale des Maires du Canton.

Considérant que les syndicats intercommunaux sont des services de proximité du fait de leur ancrage dans le tissu local, sous le contrôle des élus qui y siègent ;

Considérant qu'ils prennent en compte les intérêts et besoins des communes adhérentes en agissant en partenariat avec les élus locaux ;

Après délibération, le Conseil Municipal, par 8 voix contre la dissolution, décide de donner un avis DÉFAVORABLE à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Secours et de lutte contre l'incendie de Delme.

5) Délibération n° 2022-24 : Convention tripartite CAUE-MATEC accompagnement carte communale (1.4).

Le Maire explique au Conseil Municipal le projet de révision de la carte communale.

Afin de l'aider dans sa démarche, la commune souhaite une réflexion préalable à la révision de la carte communale et un accompagnement au choix du bureau d'étude.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention tripartite pour la réflexion préalable à la révision de la carte communale et un accompagnement au choix du bureau d'étude entre la commune de Sailly-Achâtel, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et Moselle Agence Technique (MATEC).

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention, à la condition qu'elle s'exécute en étapes indépendantes,
- Autorise le Maire à signer la convention tripartite avec le CAUE et MATEC.

6) Divers :

- L'AFAEDAM organise l'opération nationale Brioche de l'Amitié qui se déroulera du 3 au 9 octobre 2022, elle sollicite la générosité de la commune. Il faut voir les conditions d'organisation et les moyens à mettre en œuvre.
- Sécheresse : la Préfecture de la Moselle a placé le département en situation de crise ; un arrêté de limitation et de restriction de certains usages de l'eau a été pris le 27 août 2022 jusqu'au 28 septembre 2022.
- La benne à déchets verts est en place et fonctionne bien. Il sera fait une proposition de partenariat avec la commune de Secourt.
- Il reste des arbres à couper rue St-Barthélémy.
- La cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu à Solgne.
- Un tournoi de foot et d'autres jeux sera organisé le dimanche 11 septembre, la commune fournira l'eau.
- Une réception sera organisée un vendredi soir courant octobre pour l'accueil des nouveaux habitants, le remerciement des bénévoles ainsi que des assesseurs lors des derniers scrutins et la remise des prix des concours de fleurissement et illuminations de Noël.
- Le repas des séniors aura lieu en novembre.
- Les travaux du passage aux LED des luminaires publics sont presque terminés.
- L'extinction de l'éclairage public tous les jours de minuit à 4 heures du matin sera mis en place à compter du mois d'octobre après information des habitants.
- Le conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition de l'association CCLI de la salle communale pour les activités de danse, peinture et jeux de société. Voir comment on s'organise pour le ménage.
- Des séances d'essai des activités du CCLI seront proposées aux habitants, une communication sera faite par Panneau Pocket.
- L'installations des nouveaux agrès sur l'aire de jeux devrait avoir lieu à compter du 19 septembre. L'accès sera interdit au public pendant toute la durée des travaux.
- Des devis ont été demandés pour l'installation d'une poubelle et d'un banc au City Stade. Compte tenu du coût très élevé de ces équipements le conseil municipal va réfléchir et demander d'autres devis.
- Des câbles téléphoniques ont été relevés par Orange près de la ferme de la Tuilerie.

Séance levée à 21h30.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS

Le secrétaire,
Frédéric COLSON